



DECISION N° 2023-1406

Evènementiel culturel et festif Zoom sur Saint-Mathieu du samedi 21 octobre 2023 organisé par la Maison de quartier Centre historique Rose Gimenez de la Ville de Perpignan.

Direction des Maisons de Quartier

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant qu'au terme de consultations organisées selon la procédure adaptée en application des articles : L 2123.1 et R 2123.1-3° du Code de la commande publique (CCP), il convient de conclure une convention relative à des prestations de service et d'animation pour les activités dans le cadre de l'évènement festif et culturel organisé le samedi 21 octobre 2023 par la Maison de quartier Centre historique Rose Gimenez de la Ville de Perpignan, soit un marché ayant pour objet un service spécifique (service d'animation et d'activités littéraires dont la liste figure en annexe).

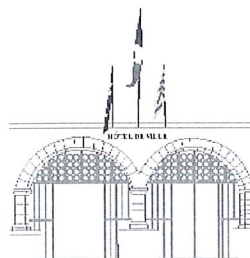
DECIDE

ARTICLE 1 :

de conclure une convention de prestation de service et d'animation pour un montant de **2 030 € TTC**.

Centre historique Rose Gimenez :

- **Animation d'un spectacle intitulé *Raoul et moi* par l'association Du désert à la prairie**, 5 rue Saint John Perse, 66100 Perpignan, pour un montant total de **600 € TTC**. Dans le cadre du moment festif et culturel du samedi 21 octobre 2023, l'association propose un spectacle d'animation intitulé *Raoul et moi* à destination d'un public familial.



- **Prestations techniques assurées pour le déroulement et la réalisation de l'évènementiel par l'association Casa Musicale**, L'Arsenal, 1 rue Jean Vielledent, 66000 Perpignan pour un montant de **680 € TTC**. Cette prestation permet d'assurer techniquement la gestion du matériel de musique, le montage et le démontage et la mise à disposition du back-line pour cet évènementiel.
- **Organisation et gestion de la scène ouverte pour la manifestation par l'association Le 66**, Kinory Malissen, 10 rue de la Fusterie, 66000 Perpignan, pour un montant de **300 € TTC**. Ces prestations concernent l'accueil des artistes, temps de passage, mobilisation des musiciens...).
- **Animation de jeux en bois par la Case du jeu**, 54 bis avenue de Rivesaltes, 66240 Saint-Estève, pour un montant total de **450 € TTC**. Dans le cadre de l'évènement festif et culturel *Zoom sur le quartier Saint-Matthieu* du samedi 21 octobre 2023, une animation autour de jeux en bois est proposé à un public familial.

Soit un montant total de 2 030 €.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **30 NOV. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369- 20231130 - 182201 - AV-1-1

Accusé reçu le : **30 NOV. 2023**

Affiché le : **30 NOV. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

